

DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS
DE MAREUIL EN PERIGORD

Séance 30 novembre 2009

Délibération n° 116/2009

Nombre de Conseillers :

En exercice : 32

Présents : 29

Votants : 29

Pouvoirs : 0

L'an deux mille neuf

le 30 novembre

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Mareuil en Périgord, dûment convoqué, s'est réuni à Puyrénier sous la présidence de Monsieur Alain OUISTE.

Date de convocation du Conseil : 24 novembre 2009

Présents : Alain OUISTE - Alain GOURIER - Alain BEAUX - Christiane de COATPONT - François NEGRIER - Catherine ALLAIN- Roger Pierre VARAILLON - Pascale BOUSKELA - Jean Paul COUVY - Raymond DEPREZ - Jean Noël LEFRANC - Pierre BREJASSOU - Gérard COMBEALBERT - Guy BEBOT - Bernard de MONTETY - Jean Marie MARCHAND - André DOYEN - Monique MARSAT - Sophie CHRETIEN - Jean Robert RAVON - Serge GAY - Jean Claude ROUGIER - Jean Luc AIMONT - Marie Annick GAUDOUT - Maurice CESTAC - Jacky BOYER - Jean -Pierre ROLAND - Philippe de COURCEL - Anémone LANDAIS

OBJET :

APPROBATION DES CARTES COMMUNALES

Vu la réunion à la sous préfecture en date du 24 février 2009, concernant les 6 cartes communales refusées (Champeaux et la Chapelle Pomier, Léguillac de Cercles, Monsec, Rudeau Ladosse, Ste Croix de Mareuil, St Félix de Mareuil),

Vu les demandes de modifications faites par le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,

Vu le tableau des coûts réels des charges transférées 2009,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver les dossiers de cartes communales des communes de Champeaux et la Chapelle Pomier, Léguillac de Cercles, Monsec, Rudeau Ladosse, Ste Croix de Mareuil, St Félix de Mareuil avec quelques modifications mineures pour tenir compte des demandes du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

Le: 01.03.10

Publié ou notifié

Le: 02.03.10

